

RE-INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR LE DEUXIEME TRIMESTRE 2010

Madame, Monsieur,

Le forfait du premier trimestre 2010 expire le mercredi 31 mars 2010.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant déjeune à la cantine au 2^e trimestre 2010 (avril, mai, juin), il faut le désinscrire en remplissant le talon de désinscription ci-dessous (P. 2) et le déposer au lycée entre le 23 mars et le 10 avril 2010 au secrétariat de l'intendance ou dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bureau de l'intendance.

Les élèves non désinscrits par leur responsable légal pour ce deuxième trimestre 2010 seront considérés comme demi-pensionnaires selon les mêmes modalités d'inscription qu'au premier trimestre 2010 (mêmes jours) : **ATTENTION, le deuxième trimestre 2010 sera alors dû dans sa totalité.**

➤ **Rappels concernant le forfait trimestriel (tarifs dégressifs) :**

- 3,07 euros le repas = forfait 3 jours **86 euros**
- 3,00 euros le repas = forfait 4 jours **114 euros**
- 2,93 euros le repas = forfait 5 jours **135 euros**

➤ **Il est toujours possible de modifier son forfait :**

En cas de modification du forfait choisi (nombre de jours ou jours d'accès à la demi-pension), merci de remettre le formulaire modification d'inscription ci-joint (P.3) entre **le 23 mars et le 10 avril 2010** au lycée (secrétariat de l'intendance ou boîte aux lettres de l'intendance, située à l'entrée du bureau de l'intendance).

➤ **Remboursements :**

1. **Certaines situations particulières** peuvent donner lieu à des remboursements : par exemple, lorsqu'au cours d'un trimestre, l'élève est absent pendant au moins deux semaines consécutives, pour raison médicale dûment justifiée, après remise des justificatifs correspondants.

2. **Le remboursement est accordé de plein droit :**

- lors des périodes de formation en milieu professionnel.
- pendant la période du ramadan à la demande des familles déposée 15 jours avant le début de celui-ci.
- en cas d'exclusion définitive de l'élève.
- en cas de fermeture du service de la demi pension du fait de l'administration.

3. Les élèves quittant l'établissement de leur plein gré sans justification n'ont droit à aucun remboursement.

Tournez SVP

➤ **Pour que votre enfant puisse déjeuner dès le jeudi 1er avril 2010 :**

Merci de régler le montant **total** correspondant au forfait que vous avez choisi pour votre enfant dès maintenant.

Lorsque vous réglez par chèque, veuillez indiquer le nom, le prénom et la classe de votre enfant au dos du chèque.

➤ **Pour désinscrire votre enfant de la demi-pension au deuxième trimestre 2010 :**

Veuillez remplir le talon ci-dessous et le faire déposer par votre enfant à l'intendance (secrétariat de l'intendance ou boîte aux lettres de l'intendance, située à l'entrée du bureau de l'intendance) avant le jeudi 1^{er} avril 2010, délai de rigueur.

TALON DE DESINSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2010

Je soussigné (le responsable légal de l'élève)Classe.....

Déclare ne pas réinscrire mon enfant à la demi-pension pour les mois d'avril, mai et juin 2010.

Je déclare avoir pris connaissance du document précisant les conditions.

Signature du responsable légal :



**FORMULAIRE DE MODIFICATION
D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION
DEUXIEME TRIMESTRE 2010 (avril, mai, juin)
à REMETTRE à L'INTENDANCE**

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Type de forfait : nombre de jours dans la semaine

3

4

5

Choix des jours :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Je soussigné (le responsable légal de l'élève)

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription trimestrielle à la demi-pension, telles qu'elles sont décrites dans l'annexe explicative.

Signature du responsable légal :